

**PREVENIR LE RISQUE DE NON-CONFORMITE EN ASSURANCE
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION**

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	<p>Prévenir les risques de non-conformité en assurance suppose déjà d'appréhender les exigences et obligations réglementaires du nouveau système de gouvernance.</p> <p>Cela inclue aussi de définir et d'identifier les principaux risques de non-conformité et faire le lien avec la gestion des risques opérationnels. Pour cela, il est nécessaire de maîtriser les outils de la fonction conformité pour évaluer, mesurer et contrôler et être en mesure de détecter ces risques et de prévenir leurs conséquences.</p> <p>La certification s'adresse aux professionnels de l'assurance expérimentés et soucieux de prendre de la hauteur et de développer leur expertise dans le domaine de la Conformité.</p>	
	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	Etude de cas pratique portant sur la prévention des risques de non-conformité en assurance.	
<p>C1. Formaliser les procédures de la fonction conformité par le biais d'une documentation appropriée, en identifiant ses principes dans les sociétés d'Assurance et en s'appuyant sur un dispositif de veille réglementaire (recommandations, décisions, sanction de l'ACPR) afin d'éviter les sanctions attenantes aux risques de non-conformité.</p>	<p>A partir d'un thème donné, comme par exemple la lutte anti-blanchiment, le candidat réalise une étude de cas sur la réglementation de la lutte anti-blanchiment.</p> <p>Le candidat énonce la réglementation concernant les modalités à observer pour prévenir du risque de blanchiment.</p>	<p>Cr1. Le candidat associe correctement les pénalités (natures et caractéristiques) aux risques encourus et cite correctement les sanctions correspondantes.</p>

<p>C2. Définir le cadre des contrôles et les modalités de gouvernance à mettre en place permettant la vérification des opérations réalisées par l'entreprise et ses filiales afin d'assurer la conformité des procédures internes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.</p>	<p>Le cas remis au candidat présente une société d'assurance déléguant à un cabinet de courtage la gestion et le règlement des sinistres des contrats souscrits par celui-ci.</p> <p>Il est demandé au candidat de déterminer les contrôles auxquels le courtier doit procéder avant de régler un sinistre.</p>	<p>Cr2. Le candidat liste correctement l'ensemble des niveaux de contrôles à effectuer par le courtier dans le cadre d'une supervision d'une délégation de la gestion et des règlements de sinistre par la réglementation.</p>
<p>C3. Identifier les risques de non-conformité de l'entreprise en les classant en fonction de leur fréquence et de leur niveau de contrôle, en capitalisant sur les incidents de non-conformité déjà constatés et en les distinguant de ceux relevant de la distribution des contrats, de leur gestion et du reporting interne et externe afin d'élaborer une cartographie des risques de non-conformité complète et à jour.</p>	<p>Il est remis au candidat un cas présentant une société d'assurance ayant retenue dans son modèle de gestion, la délégation de la gestion des sinistres multirisques habitations dans la limite de 100 000 euros à ses courtiers partenaires dans le cadre d'un processus défini.</p> <p>Le candidat identifie les risques de non-conformité pouvant intervenir et les classe en fonction d'un niveau de contrôle.</p>	<p>Cr3.1. Le candidat identifie correctement les risques de non-conformité à signaler par leur degré d'importance par rapport à ceux qui ne sont pas à signaler.</p> <p>Cr3.2. Les erreurs de pratique de l'entreprise pouvant être corrigées sont correctement identifiées.</p>
<p>C4. Mettre en place des dispositifs de contrôle et de vérification de la conformité sur les différentes activités visées de l'entreprise, en définissant le rôle et les missions des référents en conformité désignés et en contrôlant de façon permanente la mise en œuvre de la politique de prévention des risques afin d'assurer la conformité des opérations réalisées avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.</p>	<p>Il est remis au candidat un cas portant sur une compagnie d'assurance de personnes disposant d'un réseau de producteurs salariés.</p> <p>Le cas décrit le produit d'épargne (assurance-vie) construit sur la souscription de fonds d'actions françaises et européennes.</p> <p>Le candidat décrit les dispositifs de contrôle et de vérification de la conformité de la</p>	<p>Cr4.1. Le candidat décrit correctement les dispositifs de contrôle en vérifiant le non-respect des règles d'information vis-à-vis du client et le non-respect des règles de collecte de données auprès du client.</p> <p>Cr4.2. Le candidat vérifie correctement le respect du système de souscription mis en place par la compagnie.</p>

	distribution de ce produit et en vérifie le respect dans leurs applications.	Cr4.3. La périodicité des contrôles et leurs niveaux (contrôle sur place, sur pièce) est correctement déterminée.
C5. Réaliser les reporting internes sur l'exposition aux risques de la société et de la performance de la fonction conformité afin d'en informer les organes de la Direction.	<p>Il est remis au candidat un cas portant sur les reportings internes visant à informer les organes de Direction et les différents comités sur l'exposition au risque de l'entreprise.</p> <p>Le candidat élabore les reportings en distinguant leurs différents types (reportings entrants et sortants) et de définir la cible vers laquelle il les adresse.</p>	<p>Cr5.1. Le candidat élabore correctement les reportings en distinguant leurs différentes natures et caractéristiques.</p> <p>Cr5.2. Le candidat définit correctement la cible visée par ces reporting et les moyens de communication attachés.</p>
C6. Rassembler et analyser les informations précontractuelles relatives aux différents documents (commerciaux, publicité, produits, garanties) ainsi qu'aux contrats en cours et finalisé (notamment le paiement des primes, les avis d'échéance/reconduction, les déclarations, gestions et règlements des sinistres, les opérations sur les contrats d'assurance vie, résiliation des contrats et contrats en déshérence) afin de contrôler le respect des obligations de protection de la clientèle.	<p>Il est remis au candidat un document commercial présentant un nouveau produit multirisque habitation dont la cible vise les jeunes ménages.</p> <p>Il est demandé au candidat d'identifier les informations en conflit avec les obligations en vigueur et de proposer des améliorations.</p>	<p>Cr6.1. Le candidat relève correctement les insuffisances détectées sur le document commercial ne respectant pas les exigences de devoir d'information et de conseil.</p> <p>Cr6.2. Le candidat propose des rédactions conformes aux règles édictées par l'autorité de contrôle prudentielle ainsi que des indicateurs de contrôle permettant de relever les manquements aux obligations.</p>